

Abbaye Saint-Césaire d'Arles

60 H

Les numéros 57 à 59 H ont été laissés vacants, dès la formation des séries, afin de prévoir la réintégration éventuelle des fonds dispersés.

A. — Historique. — Le fondateur de ce monastère est saint Césaire, évêque d'Arles (470-543), qui en entreprit la construction en 507, ce serait l'un des premiers couvents de femmes de Gaule où ait été instituée la discipline monastique complète. Le monastère s'ouvrit en 513. Saint Césaire composa pour les religieuses la règle "Ad virgines," un discours et deux lettres, qui sont considérés comme des traités de perfection monastique ; il demanda à être enseveli dans leur église.

La première abbesse fut la propre sœur de saint Césaire, Césarie, qui s'était initiée à la vie monastique au couvent de Saint-Sauveur de Marseille ; après Césarie, Liliolle, Rusticule, Eulalie, Léocadie, Suzanne, Julienne, Eugénie, Euphémie, Préminole furent toutes mises par l'Eglise au nombre des saints. Le monastère accueillit, au temps de l'abbesse Liliolle, sainte Radegonde, épouse du roi Clotaire, fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, venue s'informer et s'imprégner de la règle de saint Césaire.

La plupart des abbesses furent d'illustre famille, telles Adalasia de Lambesc et Rixende de Saint-Cannat, au XIV^e s. Le couvent avait été très abondamment pourvu de ressources par saint Césaire lui-même. De grands dons vinrent s'y ajouter, et notamment les seigneuries de Nyons, Vinsobres

et Mirabel en Dauphiné. L'abbaye jouissait, outre ces biens considérables, d'une réputation très étendue, et était communément nommée à Arles « le grand couvent ».

En 817, les religieuses avaient adopté la règle de saint Benoît, conformément aux décisions du concile d'Aix-La-Chapelle. Elles furent réformées en 1147, 1194, et enfin, en 1673. En 1360, elles introduisirent leur règle au monastère Saint-Honorat de Tarascon qui venait d'être fondé.

Le couvent avait été bâti par saint Césaire, aux Alyscamps, mais de son vivant même il s'installa dans le quartier haut de la ville, entre la porte d'Auguste et la porte de Laure ; une des tours du rempart, à l'angle sud-est, a conservé le nom de tour des mourgues. L'abbaye a disparu, mais il subsiste deux églises qui en dépendaient : Saint-Jean de Moustier et l'église même du couvent, connue autrefois sous le nom de Saint-Blaise ou de Saint-Césaire. Il ne faut pas confondre cette église avec la paroisse actuelle dédiée à saint Césaire, installée dans l'ancienne église des Grands-Augustins (couvent fondé au XIII^e siècle), dont l'autel majeur était consacré à saint Jean l'évangéliste et qui renfermait la tombe de saint Césaire.

BIBLIOGRAPHIE. — Abbé Constantin. *Les paroisses du diocèse d'Aix, paroisses de l'ancien diocèse d'Arles*, Aix, 1898, p. 217-220. — Abbé M. Chailan, *Saint-Césaire (407-543)*, dans la collection LES SAINTS, Paris, 1912.

B. — Composition du fonds. — La plupart des chartes ont été reliées en recueils factices, au XVII^e siècle (comme dans beaucoup de fonds arlésiens), aussi ne trouve-t-on en tête du classement que quinze liasses de chartes et papiers isolés. Les cinq premières liasses sont classées en ordre chronologique, de 1193 à 1756 ; à signaler 60 H 2, un rouleau de papier exposant le différend entre la prieure et une religieuse du couvent de Nyons (1382). Les liasses suivantes, 60 H 6 à 15, avaient reçu jadis comme cotes des noms de saintes ; elles n'ont jamais été inventoriées en détail, à l'intérieur de chaque liasse on trouve des documents d'à peu près